



L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-sept mai de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. DE SMET Jean-Jacques, Maire.

**Présents :** M. ARES Pascal Mme BISTER Lidwine, M. CHRISTOPHE Jérémy, Mme DENONIN Marie-Pierre, M. DE SMET Jean-Jacques, M. DORSEMAINE Alain, Mme MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis

**Absents :** M. LOUAULT Vincent donne pouvoir à M. DE SMET Jean-Jacques  
M. THIBAUT Charly donne pouvoir à M. DORSEMAINE Alain  
Mme LATOUR Anita

**CONVOCAION :**

Date convocation : 17/05/2025

Affichée le : 17/05/2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 10

Présents 7

Votant 9

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

**CESSION TERRAIN COMMUNAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29

**Vu** le Code de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2111-1 et L2141-1 et suivants

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la délibération en date du 7 septembre 2023 sur le prix minimal de vente des terrains

**Considérant** que la commune est propriétaire de la parcelle D 1060 rue d'Athée-sur-Cher d'une superficie de 425m<sup>2</sup> et que cette propriété relève en totalité du domaine privé de la collectivité pour n'avoir jamais été mise à disposition du public ou d'un service public.

**Considérant** que ledit terrain a été mis en vente au prix de quarante-quatre mille euros (44000€)

**Considérant** qu'une proposition financière a été formulée par Mme LEBLANC Camille et M. LANG Maxime moyennant le prix de quarante mille euros frais d'agence à charge du vendeur..

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention,**

**-Autorise** la cession par la ville d'un terrain cadastré D1060 située 4c rue d'athée-sur-Cher à Cigogné

**-Précise** que la cession interviendra au prix de quarante mille euros dont quatre mille euros de frais d'agence à payer par le vendeur.

**-Autorise** M. le Maire à signer l'acte à intervenir

Fait en mairie de Cigogné  
Le 2 juin 2025

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Jacques De Smet

